



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 19 avril 2019

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 14 décembre 2018.

Par courrier, réceptionné le 11 février 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément à l'article 151-16 du code de l'urbanisme pour la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 18 avril 2019 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Didier FOURDRAIN, votre adjoint à l'urbanisme.

Vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur le projet de PLU de votre commune, assorti des réserves suivantes :

- retirer de la zone U et reclasser en A, la parcelle agricole Nord du hameau de Villeflambeau.

- assurer une meilleure identification des fonds de jardins à préserver, avec un classement de type Uj par exemple.

- prévoir la réalisation d'un schéma des circulations agricoles.

- retirer la mention d'interdiction des drainages. La réglementation des drainages, n'est en effet pas régie par le code de l'urbanisme.

Monsieur Jean-Claude TOURNIER
Mairie
3, rue de la Croix Saint Marc
77710 CHEVRY EN SEREINE

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne**



Igor KISSELEFF